



GUIDE PRATIQUE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ÉDITION 2026



RISQUES

naturels industriels

JE M'INFORME
JE ME PROTÈGE



métropole
ROUEN NORMANDIE

édito

**Chère Madame,
Cher Monsieur,**

Nous n'avons oublié ni l'incendie de Lubrizol, ni celui de Bolloré Logistics. Pour la 6^e année, nous publions ce guide pratique sur les risques naturels et industriels. Simple et pratique, il vous permet de vous rappeler les risques qui concernent notre territoire, et les consignes de sécurité à appliquer si un événement survenait.

Nous l'avons à nouveau constaté cet été : les événements intenses se multiplient, en lien avec le changement climatique. Notre territoire n'est pas épargné. Nous devons nous préparer collectivement à faire face à ce type de phénomènes.

La préparation des citoyens fait partie d'un ensemble plus global d'actions déployées par la Métropole depuis 2020 : développement d'un système d'alerte par SMS complémentaire au dispositif FR-Alert mis en œuvre par l'État, organisation annuelle des Journées de la culture du risque, mise en place d'une instance de dialogue citoyenne sur les risques industriels, élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde qui renforce la réponse de la Métropole et des communes lors des situations de crise, accompagnement des communes à l'élaboration et la révision de leur Plan communal de sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

À l'occasion de la 5^e édition des Journées de la culture du risque qui est organisée en novembre, vous pourrez visiter un site industriel ou randonner pour en apprendre plus sur les risques d'inondations. N'hésitez pas à vous y inscrire sur le site internet de la Métropole.

Très chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie

Julie Lesage

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la sécurité et tranquillité publique, prévention spécialisée, risques naturels, industriels et sanitaires, santé



Ce document est une publication de la Métropole Rouen Normandie.

Le 108 - 108, allée François-Mitterrand, CS 50589, 76006 Rouen Cedex

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 71 25 95 - e-mail : mag@metropole-rouen-normandie.fr

Directeur de la publication Nicolas Mayer-Rossignol Directrice de l'information et de la communication externe Anne Bécherel
Conception graphique et mise en page Alexis Foucart et Nicolas Carbonnier

Photos Alan Aubry (sauf mentions contraires) Impression Lenglet Imprimeurs Imprimé sur papier composé de fibres recyclées
combinées à des fibres vierges issues de forêts gérées durablement.

Tirage 280 000 ex. Dépôt légal octobre 2026 ISSN 2106 9581 Tous droits de reproduction réservés.

Comment SUIS-JE ALERTÉ ET INFORMÉ ?

FR-ALERT (cf. encart à droite)

SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS DE LA MÉTROPOLÉ

Inscription sur metropole-rouen-normandie.fr
ou au 0 800 021 021 (n° vert)

RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB OFFICIELS

Sites officiels

Préfecture Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr

Mairie :

Allô industrie : allo-industrie.com/rouen_metropole

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr



Facebook

Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76

Mairie :



X

Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76

Ministère de l'Intérieur – Alerte : @Beauvau_Alerte

Mairie :

RADIO LOCALE

Ici Normandie : 100.1 FM

Et selon les communes :

> SIRÈNES

> AUTOMATE D'APPEL / SMS COMMUNAL

> PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

> MÉGAPHONES / HAUT-PARLEURS

Peuvent être installés sur des véhicules municipaux ou de la police/gendarmerie

> AUTRES MOYENS

Applications de ma mairie : illiwap, PanneauPocket, ...

Pour aller plus loin

www.metropole-rouen-normandie.fr

www.seine-maritime.gouv.fr

www.georisques.gouv.fr

www.info.gouv.fr/risques

Vous avez des questions ?

Posez-les sur :

mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole

ou au 0 800 021 021 (n° vert)

LE CHANT DES SIRÈNES



Les sirènes sont testées

le 1^{er} mercredi du mois à 12h

D'autres sirènes d'alerte interne aux industriels sont testées le troisième jeudi du mois, à 12h.



Dispositif FR-Alert

Déployé par l'État, il permet la diffusion massive et rapide sur les téléphones mobiles compatibles, sans inscription, de messages texte précisant la nature de l'événement en cours, sa localisation et les consignes de sécurité à adopter.

**numéros
D'URGENCE**

17 POLICE
SECOURS

15 SAMU

112 NUMÉRO UNIQUE D'APPEL
D'URGENCE EN EUROPE

18 SAPEURS
POMPIERS

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES
SOURDES ET MALENTENDANTES

Situer LES RISQUES

Un risque majeur est un risque d'une gravité très élevée mais d'une probabilité très faible. Retrouvez sur cette carte à quels risques majeurs est exposée chacune des 71 communes de la Métropole.

► Cette carte localise les risques majeurs tels qu'identifiés dans le Dossier départemental sur les risques majeurs, complété pour les mouvements de terrain par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme métropolitain.



Risques liés aux cavités souterraines



Risques liés aux éboulements de falaises



Risques d'inondation
(communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation ou d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle)



Risques industriels
(communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention)

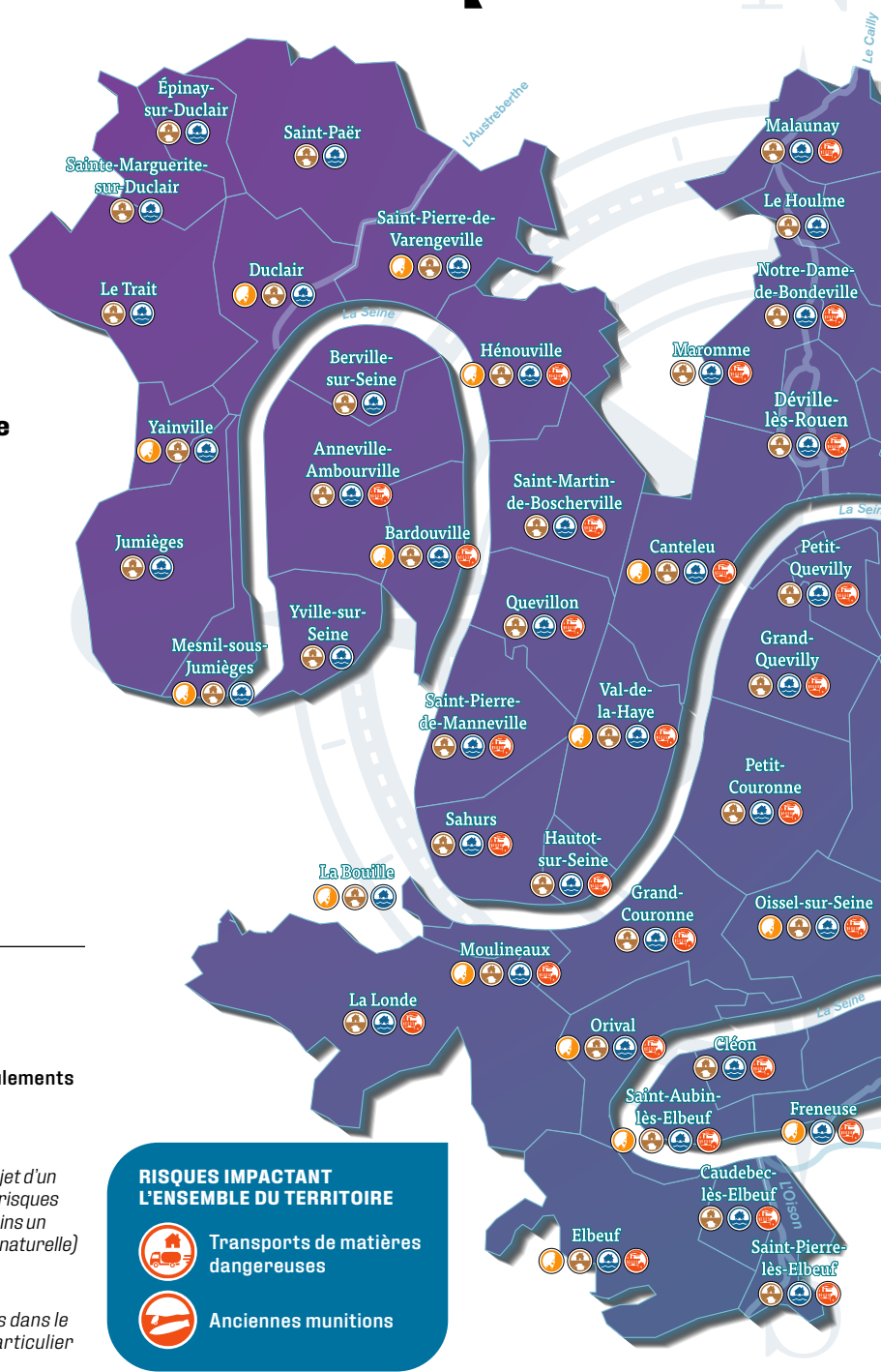
RISQUES IMPACTANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Transports de matières dangereuses



Anciennes munitions





Risque lié au TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de déversement accidentel (rupture de canalisation, renversement de citerne, accident routier...).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les moyens de transport de ces matières dangereuses sont nombreux dans la Métropole et concernent toutes les communes : routes, voies ferrées, fleuve, canalisations.

Les produits transportés étant employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les consignes de sécurité à appliquer lors d'un accident sont identiques à celles évoquées dans le cadre des risques industriels ou du risque nucléaire.



Risque NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire peut survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire (la Seine-Maritime en compte deux : Paluel et Penly) ou lors d'accidents de transport de sources radioactives (des sources radioactives sont régulièrement en transit, notamment des combustibles usés destinés au retraitement et transportés par chemin de fer vers la Manche). En cas d'accident majeur, les habitants de la Métropole pourraient être invités à ingérer des comprimés d'iode, afin que l'iode radioactif rejeté ne se fixe sur la glande thyroïde et engendre ultérieurement un risque de développement de cancers. Ces comprimés seront à retirer dans les lieux qui seront communiqués, lorsque la population y sera invitée.

Plus d'information sur le risque nucléaire en
Seine-Maritime :
www.clin76.fr

Comprendre

LES RISQUES NATURELS

Deux risques naturels principaux sont prévisibles sur notre territoire : les mouvements de terrain (éboulement et cavité souterraine) et les inondations (ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau).



1

RUISSELLEMENT

Les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. Elles s'écoulent alors en surface et provoquent des inondations rapides. En zone agricole, ces écoulements accentuent l'érosion des sols et la formation de coulées de boue.



2

DÉBOREMENT DE COURS D'EAU

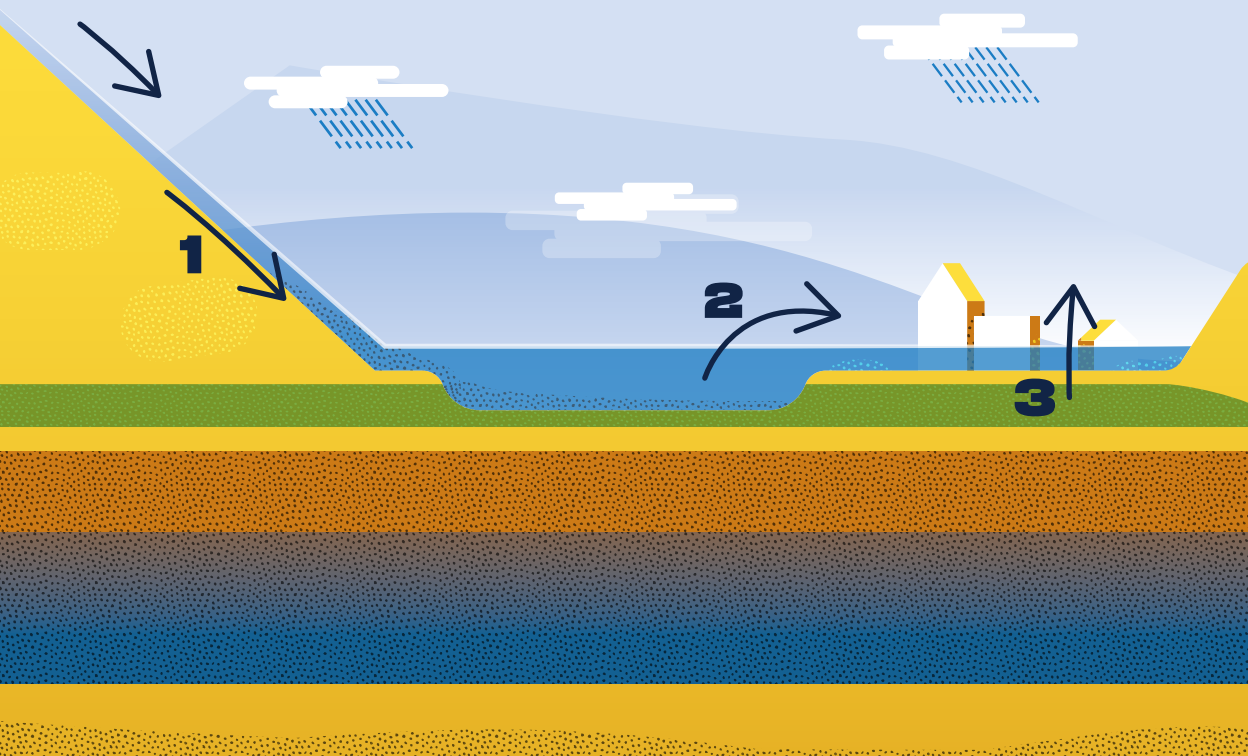
Les crues de la Seine sont prévisibles et surviennent lentement. En revanche, les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement.



3

REMONTÉE DE NAPPE

Inondations lentes provoquées par la saturation du sol en eau suite à de longues périodes de pluies (principalement en automne / hiver).



En cas d'inondation »



4

CAVITÉ SOUTERRAINE

Une cavité souterraine est un espace vide – d'origine naturelle ou humaine – qui affecte le sous-sol. Le sol qui se trouve au-dessus peut s'effondrer et mettre en danger les personnes et les biens.

Consultez la carte interactive permettant de connaître l'ensemble des indices de cavités souterraines et des périmètres de risque :

www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-naturels/cavites-souterraines

✓ À faire

Évacuez l'habitation.
Éloignez-vous de la zone instable et sécurisez-la.
Appelez la mairie.



5

ÉBOULEMENT DE FALAISE

L'érosion naturelle des falaises est favorisée par les variations de température et par les précipitations. Des chutes de pierres, de blocs et des éboulements peuvent être alors observés. Il est difficile d'en prévoir les trajectoires. Des dispositifs de sûreté (filets, ancrages...) peuvent être mis en place pour les prévenir.

✓ À faire

Fuyez latéralement.
Gagnez un point en hauteur.

5



Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture



Laissez vos enfants en sécurité à l'école



Réfugiez-vous à l'étage



Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



Ne prenez pas votre voiture ; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter



Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains



Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie



Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS



Préparez un kit d'urgence (voir tous les détails page 14)



1 INONDATIONS

Sous l'effet de l'augmentation des épisodes de fortes pluies et du phénomène de blocage des écoulements des cours d'eau par la remontée du niveau marin, la vulnérabilité au risque inondation de la Métropole, par débordement de la Seine ou par ruissellement, va s'accroître, exposant une part plus importante de la population et des activités socio-économiques.

Retrouvez les consignes de sécurité en pages 6-7.

S'adapter AUX RISQUES CLIMATIQUES

Le changement climatique se manifeste par une augmentation globale des températures et un caractère plus aléatoire du régime des précipitations, et conduit également à un renforcement des phénomènes extrêmes. Ainsi, les canicules, les sécheresses, les épisodes de fortes précipitations, les inondations ou encore les feux de végétation seront plus fréquents et intenses.

2 CANICULES

On le constate déjà, les vagues de chaleur sont plus fréquentes. Dès les prochaines années, les étés les plus chauds recensés jusqu'à présent (2003, 2022, 2023, 2025, 2026) seront plus fréquents, mettant à rude épreuve les populations les plus fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées, à mobilité réduite...) et habitant dans des logements peu adaptés.

Rappel des comportements à suivre :

- > Protégez-vous : restez au frais, buvez de l'eau.
- > Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
- > Évitez de consommer de l'alcool.
- > Mangez en quantité suffisante.
- > Mouillez-vous le corps.
- > Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
- > Préférez des activités sans efforts.

En cas de malaise, appelez le 15.

3 FEUX DE VÉGÉTATION

La forêt occupe le tiers de la surface de la Métropole Rouen Normandie. Récemment, la répétition des sécheresses et des vagues de chaleur a favorisé les départs de feu. Le risque d'incendie de végétation vient donc s'ajouter à la liste des risques naturels contre lesquels le territoire doit désormais se préparer.

Dès maintenant, il est nécessaire d'adopter les bons gestes en forêt:

- > J'identifie les zones à débroussailler près de mon habitation avant l'été.
- > J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.
- > Je jette mes mégots dans un cendrier.
- > Je ne fume pas en forêt.
- > Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Si je suis témoin d'un début d'incendie : je donne l'alerte en appelant les secours au 18.

Je consulte la Météo des forêts



4 POLLUTION DE L'AIR

L'été, le territoire de la Métropole est déjà régulièrement l'objet d'épisodes de pollution à l'ozone. En raison du changement climatique, les concentrations d'ozone augmenteront, la chaleur et l'ensoleillement favorisant la réaction de certains polluants pour former de l'ozone.

Pour préserver ma santé, lors d'un épisode de pollution de l'air:

- > J'évite les activités physiques et sportives intenses.
- > Je privilégie les transports en commun ou le covoiturage.
- > En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, je prends conseil auprès d'un professionnel de santé.

5 TEMPÊTES ET ORAGES

À l'avenir, les fortes pluies (de type averses orageuses par exemple) seront de 9 à 15 % plus intenses. Les phénomènes de ruissellement seront donc plus fréquents.

Les consignes de sécurité :

- > Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri.
- > Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi.
- > Ne touchez en aucun cas aux câbles électriques tombés au sol.

Connaitre

LES RISQUES INDUSTRIELS

Usine de produits chimiques, silo de céréales, hôpital, déchetterie... Toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les ICPE comportant le plus de risques sont classées Seveso (seuil haut ou bas).

Plus de détails sur les ICPE du territoire :

www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees

Les services de l'État inspectent régulièrement les ICPE. **Flashez ce QR code pour connaître le statut des sites Seveso par rapport à ces inspections.**

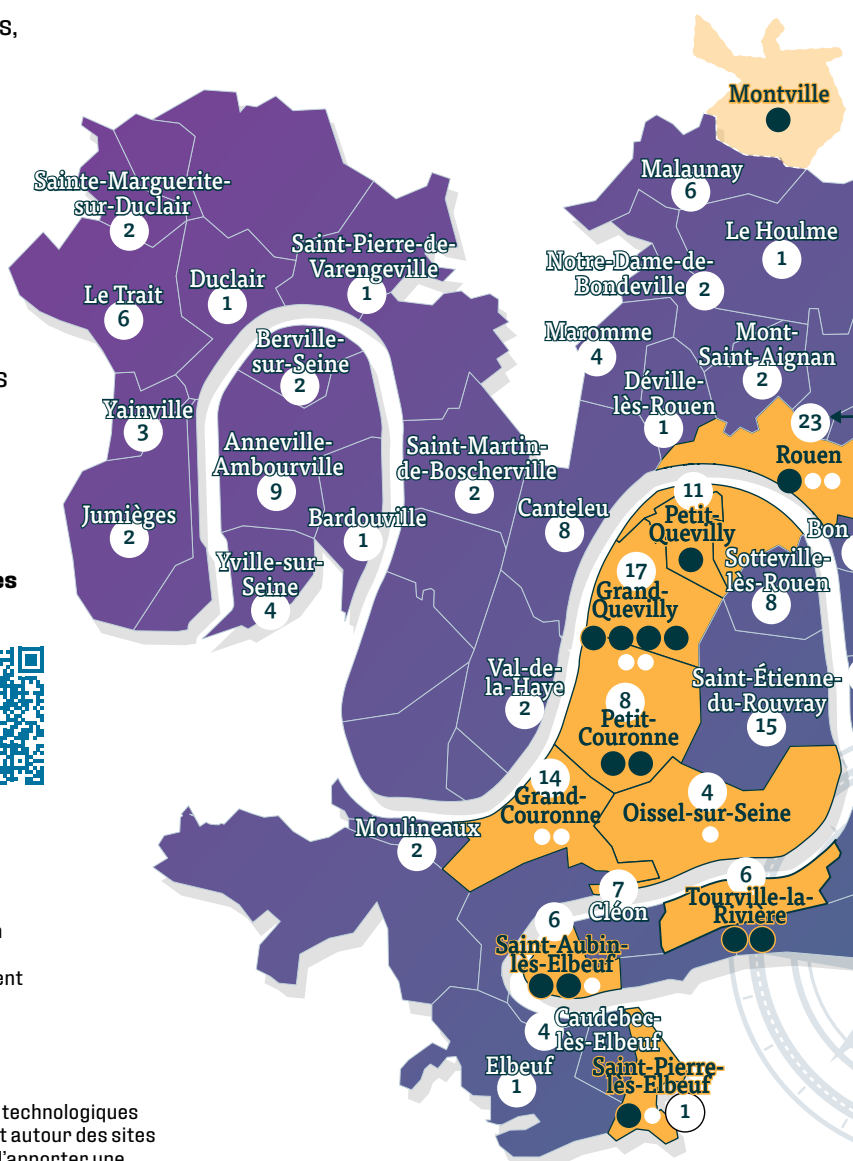


► GESTION DE CRISE

Les Plans particuliers d'intervention (PPI) sont élaborés par le Préfet et révisés périodiquement. Ils définissent l'organisation des secours lors d'un accident industriel majeur.

► URBANISME

Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été élaborés par le Préfet autour des sites Seveso seuil haut. Leur objectif est d'apporter une réponse aux situations difficiles héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future, pour protéger les personnes, en prenant en compte les scénarios d'accident les plus probables.



SELON LA NATURE DES PRODUITS IMPLIQUÉS, LES RISQUES INDUSTRIELS PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

Établissements CLASSÉS SEVESO ↓

SEVESO INCENDIE EXPLOSION ÉMISSION DE GAZ TOXIQUE

Air Liquide

Grand-Quevilly

bas

LAT Nitrogen (ex Borealis)

Grand-Quevilly

HAUT

Butagaz

Petit-Couronne

HAUT

Lubrizol

Rouen

HAUT

Tepsa - Amont

Petit-Quevilly

HAUT

Tepsa - Aval

Grand-Quevilly

HAUT

Tepsa - HFR

Grand-Quevilly

HAUT

Tepsa - CRD

Grand-Quevilly

HAUT

Saipol

Grand-Couronne

bas

Sea Tank

Grand-Couronne

bas

BASF Agri Production

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

HAUT

E&S Chimie

Saint-Pierre-lès-Elbeuf

HAUT

Maprochim Normandie

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

HAUT

Pharmasynthèse

Saint-Pierre-lès-Elbeuf

bas

EuroApi

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

bas

DRPC

Petit-Couronne

HAUT

TotalEnergies Lubrifiants

Rouen

bas

TotalEnergies Lubrifiants

Grand-Quevilly

bas

Triadis

Rouen

bas

SERAF

Tourville-la-Rivière

HAUT

MPITS23

Tourville-la-Rivière

HAUT

Toyo Ink

Oissel-sur-Seine

bas

Brenntag

Montville

HAUT

SITES SEVESO

● HAUT

○ bas

Nombre d'ICPE
soumises à
autorisation ou
enregistrement
dans la commune

Darnétal

1

Saint-Jacques-
sur-Darnétal

1

secours

1

Franqueville-
Saint-Pierre

1

Amfreville-
la-Mivoie

3

Boos

1

Quévreville-
la-Poterie

1

S

* aucun des scénarios d'accidents majeurs mis en évidence dans l'étude de dangers n'est susceptible d'affecter significativement l'extérieur de l'établissement en l'état actuel des études de dangers.

S'organiser

POUR FAIRE FACE AUX RISQUES

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen. Ainsi, chaque structure, chaque individu se prépare en élaborant un plan adapté et en procédant régulièrement à des exercices de mise en situation.

Sous la responsabilité de l'État, le dispositif **ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est une « boîte à outils » opérationnelle utilisée de façon modulée pour s'adapter aux événements auxquels il faut faire face.

Des déclinaisons spécifiques du dispositif ORSEC sont élaborées pour des risques particuliers. Ainsi, pour le risque industriel, les **Plans particuliers d'intervention (PPI)**, élaborés par les services préfectoraux, ont pour objet d'identifier les risques, ainsi que leurs périmètres d'effets et d'organiser les secours en cas d'accident majeur survenant sur certaines catégories de sites localisés et fixes (notamment les sites industriels classés Seveso et les silos). Ils font l'objet d'actualisations régulières.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, il existe trois PPI : celui de la zone de Rouen, qui s'applique pour 30 établissements industriels, celui de la zone d'Elbeuf, qui couvre sept établissements industriels, et celui relatif à l'établissement Brenntag à Montville, qui concerne la commune de Malaunay.

Le PPI de la zone d'Elbeuf a été mis à jour en juillet 2026. La carte ci-contre représente le périmètre global de ce plan.

Dans chaque commune, le **Plan communal de sauvegarde (PCS)** définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue pour assurer

l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques recensés à l'échelle de la commune, ainsi que l'appui aux services de secours.

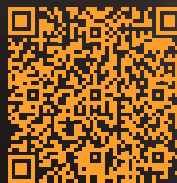
La Métropole vient aussi d'élaborer un **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**. Il organise la solidarité intercommunale et prépare la réponse de la Métropole au profit des communes membres face aux situations de crise.

Dans chaque établissement scolaire est élaboré un **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**. C'est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Des exercices de mise en situation sont organisés plusieurs fois par an dans chaque établissement scolaire.

À titre individuel, chacun est incité à compléter un **Plan individuel de mise en sûreté (PIMS)**. Synthétique et opérationnel, il permet de regrouper les informations utiles sur les risques et les comportements à suivre en cas de survenue d'un événement, de préparer son kit d'urgence (cf. p. 14) et de connaître les moyens d'alerte et d'information tout au long de la crise.



Plan individuel de mise en sûreté (PIMS)





Kit d'urgence : toujours prêt !



**Vous devez évacuer votre logement, ou au contraire y rester à l'abri,
peut-être sans eau courante, ni gaz, ni électricité ?
Préparez dès maintenant votre kit d'urgence afin de faire face
à un événement.**

1 OUTILS DE BASE

2 ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

3 CLÉS DOMICILE ET VÉHICULE

4 PAPIERS D'IDENTITÉ

5 ADHÉSIF ÉTANCHE

6 NOURRITURE DE SECOURS

7 TÉLÉPHONE CHARGÉ

8 TROUSSE DE SECOURS

9 VÊTEMENTS

10 RADIO À PILES

11 LOISIRS

12 EAU

13 PILES

14 BOUGIE

15 ALLUMETTES

16 LAMPE TORCHE

Et après

JE FAIS QUOI ?

Connaître les risques, s'équiper et se préparer permet de mieux faire face à un sinistre, mais aussi de réintégrer son habitation dans les meilleures conditions.

> Quand retourner chez moi ?

Il faut attendre le feu vert des autorités.

Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et je préviens les secours.

Si j'ai été logé ailleurs qu'en centre d'hébergement d'urgence, j'informe ma mairie de mon retour et je prends connaissance des dernières consignes.

> Que faire si mon habitation est endommagée ?

Je déclare rapidement mon sinistre à mon assureur et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

> En attendant l'expert

Si mon habitation ne présente aucun risque, je peux entreprendre certaines actions : aérer mon logement, remettre en service le chauffage si mon installation est sèche, vérifier l'état des aliments stockés (notamment congelés), commencer à recenser mes pertes, faire remonter mes besoins à ma mairie. Attention, il ne faut rien jeter : je dresse la liste des meubles et appareils endommagés, je prends des photos de l'intérieur et de l'extérieur de mon habitation, je fais le cas échéant des marques des hauteurs d'eau.

Conseil : prenez le réflexe de systématiquement photographier vos biens de valeur (meubles et bijoux), et conservez ces photos chez des amis ou de la famille. Ces photos seront bien utiles pour prouver l'existence de vos biens en cas de sinistre ou de cambriolage.

> Après le passage de l'expert

Je peux nettoyer mon habitation. En fonction de l'événement, je m'équipe et me protège (gants...), je désinfecte à l'eau de javel, je mets le chauffage en service pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

> J'ai trouvé des animaux morts ou des produits chimiques abandonnés ?

Je n'y touche surtout pas, j'informe ma mairie qui organisera leur enlèvement et je m'informe des mesures sanitaires à mettre en œuvre.

CATASTROPHES NATURELLES

C'est un arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle d'une commune. Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de ma mairie afin que soit engagée la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Parallèlement à cette démarche, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

Une fois l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de trente jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et pour les pertes d'exploitation.

L'indemnisation (montant et conditions du règlement des indemnités) par l'assureur dépend de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur dispose de trois mois pour verser l'indemnité.

ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS

CONSIGNES GÉNÉRALES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

Incendie, explosion, nuage toxique



VOUS RECEVEZ UNE ALERTE

sur votre téléphone portable via le dispositif FR-Alert. Appliquez et respectez les consignes.



Signal d'alerte



VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE

Un son montant et descendant
3 fois 1 min 41 s séparées
par un court silence

VOUS DEVEZ



Vous abriter immédiatement dans un bâtiment clos à proximité



Fermer portes et fenêtres, et arrêter les ventilations



Écouter la radio locale ou régionale



Laisser vos enfants à l'école

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir



Signal de fin

VOUS ENTENDEZ LA FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex
02 32 76 50 00
www.seine-maritime.gouv.fr

